

## Passage à la TNT Haute Définition le 5 avril prochain

L'échéance approchant, nous souhaitons vous rappeler les principaux enjeux de cette opération et souligner la nécessité pour chacun de s'y préparer pour ne pas perdre la télévision le 5 avril.

Ce passage implique une double démarche : une vérification préalable et au besoin une adaptation de votre équipement ; puis le 5 avril, un réglage de votre téléviseur. Pour les téléspectateurs équipés d'une antenne rateau, il faudra disposer d'un téléviseur compatible TNT HD. Si tel n'est pas le cas, il convient d'équiper votre poste d'un adaptateur TNT HD (à partir de 25 €). Des tests de diagnostic des équipements sont disponibles sur le site [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr).

### A partir du 5 avril, tous les foyers, devront procéder à une nouvelle recherche des chaînes.

Pour aider les publics les plus fragiles, l'ANFR met à disposition des aides :

- à l'équipement TNT HD (25 € pour les personnes exonérées de la contribution à l'audiovisuel public)
- une assistance pour les foyers composés de personnes de plus de 70 ans ou ayant une incapacité de plus de 80%, grâce à l'intervention gratuite à domicile d'un facteur, pour brancher leur adaptateur et rechercher les chaînes. Une prise de rendez-vous est nécessaire au numéro ci-dessous.

Les téléspectateurs recevant la télé par d'autres moyens (box, câble, satellite,...) pourront également être impactés et seront informés par leurs fournisseurs.

Pour toute question, contacter le centre d'appel de l'ANFR au 0970 818 818 (appel non surtaxé).

## Campagne d'adhésion de l'UNICEF

L'UNICEF nous informe de sa présence sur la commune pour mener une campagne de sensibilisation et de recherche de nouvelles adhésions auprès du grand public sur la voie privée en porte à porte.

L'association sera présente du 28 mars au 16 avril 2016 à raison de 3 jours maximum sur cette période.

Une équipe, identifiable par un badge et des vêtements aux couleurs de l'UNICEF ira à la rencontre des personnes à leur domicile entre 12h et 20h afin d'obtenir de nouvelles adhésions.

Cette collecte n'implique en aucun cas la collecte d'argent en espèce ou en chèque et ne sont pas des quêtes.

## Ramassage des déchets verts

A partir du mois d'avril, et pour toutes les habitations équipées d'un bac spécifique, la collecte des déchets verts reprendra tous les jeudis. Pour la location des bacs, au tarif de 40 € par an, prendre contact directement avec la CAD au point info déchet (0 800 802 157 – appel gratuit depuis un fixe).

Les déchets positionnés en fagots à côté des bacs ou devant les habitations non équipées ne seront pas ramassés. La collecte ne concerne que les déchets mis en bacs. Par ailleurs, des villageois ont signalé en mairie le dépôt de déchets à côté de leur bac ou le remplissage de celui-ci par autrui !

**Nous vous rappelons que les feux de broussailles dans les jardins sont interdits.** Une déchetterie est à votre disposition à Arleux.

### Envoyez-nous vos articles !

Vous pouvez, dès à présent et **jusqu'au 25 avril 2016**, déposer vos communiqués en mairie ou les envoyer à l'adresse mail suivante : [communication@estrees.fr](mailto:communication@estrees.fr)

### Dématérialisation des documents :

Si vous souhaitez recevoir « infos village » par mail, envoyez votre demande par mail en indiquant votre adresse postale.

La commission infos  
IPNS




**Mairie d'Estrées**  
TEL : 03 27 89 61 21  
[mairie@estrees.fr](mailto:mairie@estrees.fr)  
[www.estrees.fr](http://www.estrees.fr)



## AGENDA

Avril 2016

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
				1	2	3
					9h45 à 11h45 : Mairie ouverte  14h – Mairie L'Estréesors du Village avec l'APE	9h - Médiathèque : Parcours du Cœur avec BVE
4	5	6	7	8	9	10
16h-19h : Médiathèque		Ramassage des verres 	14h30 : Permanence de l'assistante sociale		14h-19h  Salle André Cauchy : Exposition artisanale et picturale	10h-12h30 Et 14h30-18h
<i>Vacances Scolaires</i>						
11	12	13	14	15	16	17
16h-19h : Médiathèque					9h45 à 11h45 : Mairie ouverte	
<i>Vacances Scolaires</i>						
18	19	20	21	22	23	24
16h-19h : Médiathèque						
25	26	27	28	29	30	
16h-19h : Médiathèque					9h45 à 11h45 : Mairie ouverte	
		<b>NOTES :</b>				
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeudi 19 et vendredi 20 mai : Restitution du projet « Les Biskotos » à Cantin avec le SIRA</li> <li>- Samedi 21 mai : Grand Carnaval à Marcq en Ostrevent avec le SIRA</li> </ul>				

## Parcours du coeur

Bien Vivre à Estrées vous propose de participer à une marche dans le cadre du Parcours du cœur de la Fédération Française de Cardiologie, le **dimanche 3 avril 2016**. Le rendez-vous est fixé à 9h à la médiathèque. Deux parcours de 6,2 km et 8,5 km ont été définis. Les modalités d'organisation vous seront données en début de marche.

Deux élèves infirmières vous proposeront de prendre votre tension artérielle lors de cette manifestation.

Bien Vivre à Estrées vous offrira une collation à l'issue de la marche. La participation au Parcours du Cœur est gratuite et ouverte à tous.

## Exposition artisanale et picturale de l'Association Arts et Expressions

L'association Arts et Expressions organise avec le soutien du SIRA, du centre socioculturel de l'Ostrevent et de la Sensée et de la commune d'Estrées, une exposition artisanale et picturale le **samedi 9 avril 2016 de 14h à 19h et le dimanche 10 avril 2016 de 10h à 12h30 et de 14h30 à 18h** à la salle des fêtes André Cauchy. Exposition en entrée libre. Venez nombreux !

## Centres de Loisirs

Les dossiers d'inscriptions pour l'accueil de loisirs d'avril sont disponibles depuis le 17 mars. Vous pouvez les retirer en Mairie ou auprès de Charlotte à l'école. Ils sont également disponibles sur le site Internet de la commune.

Des sorties à l'étranger sont susceptibles d'être organisées au cours des centres d'été pour les enfants de plus de 8 ans. Pensez à faire les démarches nécessaires pour l'obtention d'une carte nationale d'identité.

## Délivrance des cartes nationales d'identité

Nous vous informons que le délai d'obtention d'une carte nationale d'identité est actuellement de **deux mois**. En raison d'une recrudescence d'activité, le service des cartes d'identité ne sera désormais plus accessible par téléphone et invite les usagers à ne pas se présenter en Sous-Préfecture, afin de permettre un traitement plus rapide des demandes.

## Où sont les jeunes ?

Le conseil Municipal des Jeunes recherche des jeunes âgés de plus de 18 ans pour relancer l'association des jeunes d'Estrées. Si vous souhaitez plus d'informations et si vous êtes intéressés, nous vous remercions de nous contacter par mail : conseiljeune@estrees.fr.

## Inscriptions au groupe scolaire Thérèse Gras pour l'année scolaire 2016-2017

Les inscriptions pour l'année scolaire 2016-2017 se dérouleront tous les jeudis de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 15h15 ou sur rendez-vous pris au 0327896460 jusqu'au 1er mai.

L'enfant doit être âgé de deux ans révolus au jour de la rentrée et les parents doivent se munir :

- \* du livret de famille
- \* du carnet de santé de l'enfant attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires
- \* de l'autorisation d'inscription délivrée par la mairie sur présentation du livret de famille
- \* en cas de changement d'école, du certificat de radiation délivré par l'ancienne école.

Les enfants nés en 2014, pré-inscrits à l'école, seront placés en liste d'attente et admis dans la limite des places disponibles.

## Saint Valentin de l'APE

Toutes nos félicitations aux heureux gagnants du tirage de la tombola de la Saint Valentin organisée par l'APE le mois dernier. Le numéro 19 a été tiré au sort le 26 février en fin d'après midi. Le couple d'amoureux repart avec une invitation pour un dîner au restaurant "Air accueil" ainsi qu'un bijou pour Madame et une enceinte Bluetooth nomade pour Monsieur. Rendez-vous l'année prochaine pour retenter votre chance.

## Les rendez-vous nature du SIRA

Les rendez-vous nature du SIRA auront lieu les :

- Samedi 9 avril - Rendez-vous à 9h30 : à Hamel - Découverte de la migration des amphibiens et les moyens mis en œuvre pour les protéger (Route de Tortequesne)
- Dimanche 17 avril - Rendez-vous à 9h : Découverte des oiseaux, observation de la migration - Lécluse ENS (Espace Naturel Sensible) de Hamel face au dolmen de Hamel
- Samedi 23 avril - Rendez-vous à 9h : Découverte des oiseaux, observation de la migration - Brunémont, parking Louis XVIII
- Samedi 30 avril - Rendez-vous à 9h : Découverte des oiseaux, observation de la migration - Lécluse (circuit du Vivier et du bois) - parking terrain de basket (rue du Moulin) entrée de Lécluse

Pour plus d'informations : 03.27.89.51.74 ou sur sira.centresocioculturel@orange.fr

## Grand prix cycliste de Gouy sous Bellonne

A l'occasion de la fête communale, la municipalité de Gouy sous Bellonne organise son 36<sup>ème</sup> Grand Prix Cycliste le lundi 18 avril 2016. La course empruntera la CD 956 pour rejoindre Bellonne et la circulation sera déviée dans le sens de la course. En conséquence, les véhicules venant de Tortequesne et se dirigeant vers Douai se trouveront déviés vers Estrées pour rejoindre Douai via Goelzin.

Un surplus de circulation dans la commune aura lieu entre 14h et 18h. De même, si vous devez vous rendre sur Douai, ou Sin le Noble, privilégiez le parcours via le pont de Goelzin.

Nous vous recommandons la plus grande vigilance.

## Découverte de l'apiculture avec le SIRA et le pôle cohésion de la CAD

Venez vous former et découvrir les techniques d'entretien et l'animation des ruches au cours de la formation mise en place par le Centre socioculturel de l'Ostrevent et la Sensée. Aucune connaissance ni prérequis ne sont nécessaires ! Vous êtes motivés et disponibles, n'hésitez pas à nous contacter au 03 27 89 51 74. Homme ou femme sans limite d'âge.

## Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique

La DREAL Nord-Pas-de-Calais nous informe de la réalisation d'un inventaire des Zones Naturelles sur notre secteur entre **avril et octobre 2016**. Cet inventaire est autorisé par l'arrêté préfectoral n°20160226 affiché en Mairie et autorisant l'accès dans les propriétés privées. Les personnes en charge de cet inventaire seront porteuses d'un ordre de mission nominatif qui vous permettra de vérifier sa légitimité et de le laisser accéder à votre propriété.